

Evolution ou révolution agricole ?

Suite des Assises 2008



Réinvestir dans l'agriculture, une exigence pour tous

Bernard Bachelier, *directeur de la Fondation FARM*

3

Et si le développement agricole passait par les agriculteurs ?

Michel Mollard, *administrateur de Sol et Civilisation, ancien directeur de FERT*

6

Marchés agricoles : à la recherche de la régulation

Jean-Christophe Debar, *consultant et éditeur d'Agri US Analyse*

9

Quelle coopération pour quelle civilisation ?

Faut-il changer de paradigme ?

François-Vadim de Hartingh

12



Michel LEDRU, président de Sol et Civilisation

Entre le moment où se préparaient les 17^{es} Assises de Sol et Civilisation consacrées aux problématiques du développement agricole et aujourd'hui, deux crises majeures ont secoué le monde. La première en 2007 était essentiellement alimentaire consécutivement à l'envolée des prix des matières premières et avait des conséquences sociales parfois dramatiques, « les émeutes de la faim », essentiellement dans les pays en développement. La deuxième est plus récente et plus brutale encore. Elle fut d'abord financière et se prolonge aujourd'hui par une crise économique d'une portée mondiale et d'une intensité insoupçonnée. Ce deuxième train de crises touche cette fois-ci tous les pays, tous les territoires, tous les secteurs. Une année seulement sépare ces deux événements. Et pourtant, en douze mois, les prix agricoles ont été très hauts, ils sont aujourd'hui bien bas, certaines filières agricoles avaient des perspectives intéressantes, aujourd'hui l'inquiétude domine.

Nous posons alors en octobre la question de savoir si nous étions face à des évolutions ou des révolutions agricoles. Au-delà de la controverse sémantique, nous avons convenu que nous vivons de réelles mutations systémiques qui affecteraient durablement nos façons de produire, de commercer, de consommer. Nous avons alors particulièrement insisté sur la nécessité de réguler davantage les marchés agricoles et avons souligné l'importance stratégique de n'oublier aucun territoire pour assurer un développement global équilibré. Si quelques mois ont passé, ces positions nous apparaissent plus que jamais d'actualité tant il apparaît aujourd'hui dangereux de laisser les marchés seuls régler les affaires du monde.

Ainsi je vous propose de prolonger nos dernières assises avec quatre articles complémentaires sur les enjeux et les conditions du développement des économies agricoles. Bernard Bachelier de la Fondation FARM reviendra sur son intervention pour souligner l'importance d'investir dans l'amont des filières. Michel Mollard, à la lumière de son expérience de directeur de l'agri-agence FERT, s'interrogera sur la place de l'agriculteur dans l'aide au développement et Jean-Christophe Debar, agro-économiste, abordera ensuite la question de la régulation des marchés au niveau international. Enfin, François-Vadim de Hartingh, fort de sa pratique des institutions internationales, proposera une analyse critique des mécanismes de la coopération agricole.

Je tiens à remercier de nouveau l'ensemble des participants aux Assises 2008 et profite de l'occasion pour vous signaler que les Actes de cette journée sont désormais disponibles. Enfin, je tenais d'ores et déjà à vous annoncer que nos prochaines Assises se tiendront cette année le 15 octobre à Paris. Cette 18^e édition nous permettra cette fois-ci de nous interroger sur la nature profonde de ces multiples crises et de réfléchir à la place et au rôle de la ruralité dans ce monde qu'il faut réinventer.

Réinvestir dans l'agriculture, une exigence pour tous

par Bernard BACHELIER, directeur de la Fondation FARM

L'envolée des prix des produits agricoles en 2007 et au début de l'année 2008 a provoqué une crise alimentaire mondiale. Cette crise a frappé les opinions publiques lorsque les émeutes de la faim ont éclaté dans les pays pauvres dépendant des importations alimentaires.

Les événements se sont succédés à une très grande vitesse. Il ne faut pas oublier que cette période coïncidait avec la première phase de la crise financière. Il y avait déjà la crise des subprimes et le manque de liquidités financières, mais en même temps la flambée des prix de la plupart des matières premières.

Avec le recul, les raisons de la tension sur les produits agricoles apparaissent plus clairement. Elle résulte à la fois de causes conjoncturelles, notamment des problèmes climatiques d'un côté et la spéculation de l'autre et de causes structurelles conduisant au plafonnement de la production face à l'augmentation et à la diversification de la demande. L'existence de stocks de céréales importants en Chine au début des années 2000 a masqué les conséquences de la croissance économique de la Chine et de l'Inde sur les habitudes alimentaires.

Ces raisons structurelles ont conduit à formuler l'hypothèse dès 2007 que la crise alimentaire marquait la fin d'une période, période caractérisée par une situation d'abondance globale, des prix alimentaires bas et relativement stables sur les marchés mondiaux et une réduction des investissements en faveur de l'agriculture dans le monde.

Le contexte a de nouveau changé avec la deuxième phase de la crise financière ouverte le 15 septembre 2008 par la faillite de la banque Lehman Brothers, suivie de faillites en cascade débouchant sur la crise économique que nous connaissons actuellement. Parallèlement, les prix agricoles sont repartis à la baisse grâce à de bonnes récoltes en 2008 et à la chute de toutes les matières premières.

Face à la gravité de la situation, les États ont été appelés à la rescousse et sont intervenus

massivement pour endiguer la crise financière. Dans l'analyse des causes de la crise, la défaillance des instances de contrôle et la fuite en avant des institutions bancaires ont été pointées du doigt. L'appel à la régulation des marchés est devenu le leitmotiv de tous les discours.

Or, l'exigence de régulations ne concerne pas que les marchés financiers. La nécessité en est aussi ressentie pour les marchés agricoles. La baisse des prix succédant à la hausse fait craindre une période de volatilité. Il est alors tentant de mettre en cause les politiques de libéralisation qui ont réussi à inciter les producteurs à réagir aux signaux du marché. En effet, pousser une multitude de producteurs dispersés à réagir à la volatilité des prix, c'est prendre le risque de provoquer des successions d'excédents et de déficits. De plus, les politiques de réduction des excédents ont réussi et les pays de l'OCDE ne disposent plus des stocks permettant d'endiguer les phénomènes tels que ceux que l'on a connus l'an dernier.

Les pays développés, Europe et États-Unis, ont progressivement découpé une grande partie des aides à la production pour se conformer aux décisions prises dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce et éviter les effets distorsifs sur les marchés. Il en résulte une évolution de l'agriculture à deux vitesses. D'une part, une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de l'espace, plutôt extensive, souvent liée à l'élevage et à des régions moins favorisées, qui produit pour les marchés intérieurs et mise sur la traçabilité. D'autre part, une agriculture dépendant des marchés internationaux, tournée vers les grandes cultures et des produits indifférenciés qui dispose de capacités importantes d'investissement pour se porter rapidement d'une culture à l'autre.

Les pays en développement sont confrontés depuis bientôt deux décennies à la dérégulation et à la raréfaction des investissements publics. Les pays développés libéralisent par touches successives tout en conservant des soutiens publics importants en scrutant avec inquiétude l'échéance de 2013. L'échéance de 2013, c'est

la réforme de la Politique Agricole Commune européenne mais ce pourrait être aussi la date de l'application des nouvelles règles de l'OMC si le cycle de Doha arrivait à un accord.

Concernant les produits agricoles, le modèle économique appliqué aux pays en développement a privilégié des prix alimentaires bas pour satisfaire les besoins des consommateurs urbains et limiter les soutiens publics. Cette approche a été facilitée par l'existence d'excédents commercialisés sur le marché mondial, que les pays déficitaires pouvaient importer bon marché. Les investissements dans le secteur agricole ont été laissés à l'initiative du secteur privé. C'est l'augmentation du pouvoir d'achat, que les secteurs secondaires et tertiaires ou la croissance des exportations produiraient, qui devait enclencher le développement de l'agriculture.

Ces politiques d'ajustement structurel qui misaient sur le dynamisme du marché ont été complétées par des programmes sociaux visant à soutenir les catégories les plus vulnérables, notamment pour l'accès à l'éducation et à la santé. Ces programmes ont donné de plus en plus de place à l'environnement et ont été symbolisés par les objectifs du Millénaire. Ces stratégies ont donné des résultats dans un certain nombre de grands pays émergents. Elles ont échoué dans la plupart des pays les moins avancés ou à revenus intermédiaires, donc des pays africains essentiellement agricoles.

Revenons aux questions que pose la situation actuelle. L'intensité des crises crée un nouveau contexte. Nous affrontons une période de rupture et même une période de forte rupture. Il est sans doute trop tôt pour en tracer un dessin précis mais on peut évoquer quelques lignes qui esquissent le tableau. Cette esquisse repose sur trois notions : réinvestir dans le secteur agricole, renforcer les fonctions économiques des opérateurs, limiter les soubresauts excessifs des prix ou en atténuer l'impact sur les producteurs et les consommateurs.

De nouvelles fonctions et de nouvelles formes de l'intervention publique seront nécessaires. Pour autant, on ne reviendra pas à des politiques dirigistes, ni à la planification. Durant ces trente ans, le monde a vécu de nombreux changements. Deux d'entre eux pèsent de façon incontournable sur toutes les réflexions visant à refonder les politiques agricoles. Le premier de ces changements est celui de la mondialisation. Le phénomène est irréversible. Il touche les personnes, les marchés, les informations et les

produits. Il en résulte que les politiques agricoles, qu'elles soient nationales ou même régionales, devront tenir compte de l'échelon multilatéral. D'autant que les analyses de prospective agricole montrent que les échanges resteront indispensables.

En effet, certaines régions comme l'Afrique du Nord, le Proche-Orient et une partie de l'Asie resteront structurellement déficitaires du point de vue alimentaire. D'autres risquent de connaître des difficultés temporaires dues aux aléas climatiques. Mais les échanges devront combler les déficits alimentaires. Ils doivent aussi apporter des revenus à ceux qui peuvent valoriser des atouts écologiques, comme c'est le cas pour les régions tropicales avec le cacao, le café ou le coton. Ils constitueront aussi des ajustements prenant en compte des choix environnementaux pour préserver des ressources naturelles, l'eau ou les forêts par exemple.

« Il ne s'agit pas d'opposer sécurité alimentaire et marché. »

Le rôle des échanges est essentiel et il rend indispensable l'existence d'une régulation internationale reposant sur ces règles partagées et un respect de ces règles par tous. De ce point de vue, l'institution qui organise la concertation et assure le contrôle est moins importante que les principes sur lesquels se fondent les négociations.

Dans les pays développés, la structuration du monde agricole en organisations coopératives, syndicales, consulaires et économiques a constitué une colonne vertébrale de la modernisation de l'agriculture depuis plusieurs décennies. En revanche, c'est plus récemment, en réaction au démantèlement des services publics que se sont créées des organisations de producteurs dans les pays du Sud. Elles ont besoin de se renforcer et surtout d'assurer des fonctions économiques comme le secteur coopératif a su le faire en Europe. Elles ont déjà un pouvoir de négociation et sont de plus en plus associées à l'élaboration des politiques publiques et des instruments d'intervention.

Les groupements paysans africains ne disposent pas aujourd'hui des fonds propres leur permettant d'accéder au crédit et de maîtriser la commercialisation des récoltes. Or cette première étape est incontournable pour limiter les fluctuations intra-annuelles des prix. De plus, il ne s'agit pas d'opposer sécurité alimentaire et marché. Les populations urbaines sont désormais plus nombreuses que les populations rurales. Il s'agit de faire en sorte que les produits vivriers deviennent des biens commerciaux dans des

marchés intérieurs régionaux de grande ampleur.

En fait, la profession agricole doit répondre à deux exigences contradictoires, des prix bon marché d'un côté, la sécurité dans tous les domaines de l'autre. En effet, les pouvoirs publics au Nord comme au Sud subissent une pression sociale considérable pour maintenir des prix alimentaires bas. En même temps, la société veut avoir les garanties de la sécurité sanitaire des aliments, éviter les pénuries et s'assurer que les ressources naturelles sont épargnées. Ces missions relèvent de l'intérêt général. Leur soutien par le contribuable est justifié, à condition que les pays riches aident les pays pauvres à soutenir leurs paysans.

La flambée des prix a permis de prendre conscience que le fait de recourir aux importations à faible coût pour offrir aux consommateurs des prix alimentaires bas n'est ni sûr, ni durable. En revanche, les réactions des consommateurs ont montré que les populations urbaines ne sont pas en mesure de supporter de fortes augmentations. Dans ces conditions, on est amené à donner la priorité à deux facteurs, la productivité pour diminuer les prix de revient, les soutiens aux producteurs pour compléter leurs revenus et leur permettre d'investir.

C'est le choix qu'ont fait les pays développés. Pour répondre aux nouvelles exigences de la société, ils améliorent la répartition et la finalité des aides. Mais ces aides continuent de représenter directement ou indirectement une part importante des revenus des agriculteurs et de leur capacité de financement. L'hypothèse est qu'un effort comparable doit être consenti pour combler le différentiel de compétitivité des pays en développement et notamment de l'Afrique. Le financement de cet investissement d'intérêt général relève de la responsabilité de la communauté internationale mais aussi du secteur privé et de la solidarité.

Certes la crise financière ne facilite pas la mobilisation de ces aides. Et pourtant c'est vraiment le moment de passer à l'acte. En effet, les gouvernements africains ont lancé des actions de relance agricole. La réussite de ces programmes a montré le potentiel agricole de l'Afrique. Il sera possible de recourir à certains instruments de régulation tels que les stocks et la fiscalité sur les importations.

Les stocks sont utiles et sans doute doit-on y accorder plus d'attention que l'on ne l'a fait ces dernières années et ceci à tous les niveaux de la décision politique, sans oublier les stocks privés.

Mais une gestion des stocks efficace sur les prix est coûteuse. Les règles du commerce international donnent aussi aux pays les moins avancés la possibilité de mettre en place des mesures de protection de leurs produits de base. Cette disposition n'est utilisable que si parallèlement des financements donnent aux agricultures locales les moyens de satisfaire les besoins.

C'est pourquoi la réponse structurelle essentielle consiste à renforcer les groupements paysans. Les fonds publics en faveur de l'agriculture des pays en développement doivent être rehaussés de façon significative. Mais pour des raisons de délais et de modalité de répartition, les fonds publics seront insuffisants pour donner aux sociétés paysannes les moyens d'amorçage. Les financements privés des particuliers et des entreprises qui relèvent de la philanthropie, offrent des atouts incomparables. Leur efficacité est décuplée parce qu'ils sont ciblés et mobilisables rapidement, qu'ils permettent de responsabiliser les bénéficiaires et d'accompagner ceux-ci dans la durée. Chacun doit se sentir concerné par cet engagement.

Les politiques agricoles demandent des financements publics importants. Elles se construisent avec les acteurs professionnels. Le redressement de l'agriculture est un beau projet pour les complémentarités des actions publiques et des engagements privés. Les semaines et les mois qui viennent offriront de nombreuses occasions d'approfondir ces questions. Espérons qu'il en sorte rapidement des actions concrètes car c'est le sort de centaines de millions d'hommes et de femmes qui est en jeu.

FARM, Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde, regroupe des grandes entreprises privées et l'Agence Française de Développement. Fondée pour promouvoir une nouvelle approche du développement basée sur l'échange d'expériences et la maîtrise des savoirs, elle œuvre à destination de l'ensemble des pays en voie de développement et plus particulièrement en Afrique. Ses domaines d'intervention sont relativement vastes et concernent notamment la microfinance, le coton, l'eau, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et plus généralement les accords de partenariat économique.

Pour en savoir plus : www.fondation-farm.org

Et si le développement agricole passait par les agriculteurs ?

par Michel MOLLARD, administrateur de Sol et civilisation et ancien directeur de FERT

Les projecteurs de l'actualité actionnés par les médias se focalisent sur les crises successives sans pour autant que la sortie de leur champ soit le signe d'une résolution. Ainsi en est-il de la dénommée crise alimentaire qui a rempli nombre de colonnes et suscité maints colloques au cours de l'année 2007. Grâce à la Banque Mondiale qui s'en était désintéressée durant 25 ans, une partie de la planète a redécouvert les vertus nourricières de l'agriculture qui subitement a mérité de se trouver pour quelques mois au premier rang des préoccupations des grandes institutions de ce monde.

Le reste de la planète, bien entendu, et en particulier les quelques 2,5 milliards d'hommes, femmes et enfants vivant de l'agriculture ne l'ont jamais oublié, confrontés en permanence à l'ajustement difficile entre le caractère aléatoire de leurs productions et la couverture de leurs besoins fondamentaux.

Ainsi quelques disfonctionnements conjoncturels des marchés, consécutifs notamment à des accidents climatiques synchrones entre diverses régions du monde, associés à l'effet de surprise lié à l'irruption de nouveaux opérateurs producteurs de biocarburants ayant une incidence directe ou indirecte sur ces mêmes marchés, ont eu pour conséquence une élévation des prix des produits alimentaires de base qui a réactivé une prise de conscience de la fragilité à laquelle est exposée l'humanité face à son besoin vital le plus fondamental qu'est l'alimentation.

Bien entendu les pays en développement (PED) généralement déficitaires à des degrés divers en produits alimentaires, se trouvent être les plus affectés par ces variations brutales des marchés en dépit des affirmations péremptoires prescrivant pour ces pays une pleine exposition aux règles du commerce mondial telles qu'elles sont instituées et considérées comme bénéfiques y compris aux pays les plus pauvres.

Ainsi, et ce peut être un effet positif de la crise, se trouve à nouveau validée par ces pays la

recherche d'un meilleur auto-approvisionnement alimentaire par le développement de leurs propres productions agricoles.

Cette orientation se trouve par ailleurs renforcée par l'intérêt territorial, économique et social que présente le secteur agricole et alimentaire pour nombre de ces pays confrontés à un exode rural générateur à la fois de dépérissement territorial et de concentrations urbaines sources de pauvreté et de violences.

Au-delà des indispensables dispositions d'urgence permettant un soulagement temporaire des situations les plus critiques, la plupart des grandes institutions, ainsi interpellées, ont alors rivalisé d'engagements indéfectibles sur des mesures adéquates pour favoriser le développement de l'agriculture des PED. Force est de constater toutefois que l'on ne note guère de novation dans les propositions par rapport aux pratiques antérieures. L'amélioration du fonctionnement des marchés et des filières, le renforcement de la performance des organisations de producteurs, l'élargissement de l'accès des agriculteurs à des services financiers prônés par la Banque Mondiale, sont certes des objectifs partiels indispensables, mais ils n'ont pas le mérite de la nouveauté et on ne voit pas apparaître d'interrogation sur le fait que, déjà envisagés antérieurement ils n'ont pas été atteints jusqu'alors. De la même manière l'unanimité ou presque s'établit sur la nécessaire augmentation des ressources apportées au développement, sans que la question soit posée de l'efficacité des financements antérieurs.

Serons-nous plus efficaces demain que nous l'avons été hier pour promouvoir le développement agricole dans les PED, alors que nous ne nous interrogeons pas sur la pertinence des méthodes employées ? La culture fondée sur la primauté de l'expertise, de la technique et des financements, continue de caractériser les prescripteurs de l'action pour le développement. Cette culture est si forte que même lorsque la dimension humaine du développement affleure dans les raisonnements et parvient à dépasser

les seuls discours pour être prise en compte dans les actions, celles-ci continuent d'être conçues de manière « techniciste ». Il n'est que d'en prendre pour preuve la façon dont sont trop souvent envisagés la création et le développement des organisations de producteurs qui laissent transparaître une conception davantage utilitaire à l'usage des prescripteurs ou bailleurs de fonds, que visant à la construction progressive et durable des structures portées et animées par leurs membres et auxquels elles apportent de réels services. C'est bien sur cette « dimension humaine » du développement qu'il y a lieu de s'interroger pour évaluer la pertinence des méthodes mises en œuvre et, le cas échéant, en rechercher les corrections. S'agissant du développement de l'agriculture, c'est l'agriculteur qui en constitue la cellule de base. Cet agriculteur, où qu'il se trouve, est un agent économique qui prend le risque de combiner des facteurs de production en vue d'en obtenir un revenu, que celui-ci soit en nature pour l'autoconsommation ou monétarisé par la mise sur le marché des produits de culture ou d'élevage.



L'agriculteur a donc la qualité d'entrepreneur dont la liberté de décision et le revenu sont la contrepartie du risque assumé. Ainsi le développement de l'agriculture d'un pays ne sera pas le fruit d'une obéissance aux injonctions de l'État - « les agriculteurs doivent participer au développement du pays » - mais la résultante de l'activité des agriculteurs, libres entrepreneurs. Le résultat sera d'autant meilleur que la performance de chaque agriculteur sera élevée.

Or dans l'exercice de son métier, l'agriculteur est doublement dépendant de son environnement :

- pour accéder aux facteurs de production qui lui sont nécessaires : terre, semences, animaux reproducteurs, engrais, produits de traitement des cultures et des animaux, matériel, financement, techniques
- pour tirer le meilleur profit de la partie de la production qu'il livre au marché : débouchés, organisation des marchés, etc.

Où qu'il se trouve, la performance de l'agriculteur et en particulier son aptitude à approvisionner le marché en quantité suffisante,

dépendra étroitement de la qualité de cet environnement. Cela conduit à reconsidérer radicalement la cible prioritaire des actions et des politiques tendant à promouvoir le développement agricole.

Il ne s'agit pas en effet de faire du paysan l'objet de multiples interventions dont la terminologie traduit d'ailleurs le caractère oppressant : encadrement, paysan cible, appuyer les paysans, groupes de contact (après le paysan de contact), etc. Il s'agit, bien au contraire, de créer les conditions d'environnement qui permettent au paysan sujet de sa propre action, d'exercer son métier en pleine responsabilité et avec la meilleure efficacité technique et économique.

Par ailleurs, l'activité agricole étant systémique, c'est simultanément que ces conditions d'environnement doivent être réunies sous peine de voir ruinée l'utilité de celles qui le sont sans que les autres le soient.

A quoi sert en effet un crédit de campagne ou un conseil de fertilisation si les engrais ne sont pas disponibles ou le deviennent trop tard par rapport au cycle de culture ?

Force est de constater que ces conditions d'environnement sont très rarement réunies de manière satisfaisante et qu'il s'agit là, avec l'insécurité foncière, du principal frein à l'essor de l'agriculture des pays en développement.

Or, si les États ne sont pas parvenus à créer par les moyens de l'administration cet environnement favorable, il ne semble pas que l'on puisse compter pour autant, de manière exclusive, sur les opérateurs privés pour fournir aux paysans l'ensemble des services dont ils ont besoin dans des conditions de qualité et de coût acceptables. La logique d'entreprise conduira nécessairement à privilégier les services offrant à l'opérateur le meilleur profit et à négliger ceux dont la mise en œuvre est plus aléatoire et moins rémunératrice.

Cette situation, qui prévaut encore aujourd'hui dans les pays en développement, n'est pas nouvelle, elle a été vécue par les agriculteurs de nombreux pays ayant réussi à développer leur agriculture. Ces derniers ont montré par le passé qu'en s'engageant eux-mêmes dans la

prise en charge de fonctions qui leur sont nécessaires ou en étant présents dans les lieux de décisions stratégiques les concernant, ils étaient capables de peser sur une évolution favorable de leur environnement.

Compte tenu de la dispersion naturelle des agriculteurs et de leur faible poids unitaire, cet objectif passe nécessairement par la création d'organisations de producteurs, fondées sur les principes du mutualisme et du coopérativisme. Ceux-ci ont montré dans l'histoire leur capacité à générer des entreprises n'ayant rien à envier à d'autres systèmes quant à leur efficacité économique.

Une des conditions d'efficacité de ces organisations est qu'elles répondent à un objectif bien identifié de service aux paysans : collecte et mise en marché des produits, approvisionnement en intrants, achat et utilisation du matériel, crédit, formation, élaboration des références, conseil technique, etc.

Cette condition, associée à la diversité des fonctions à satisfaire, postule, nonobstant les principes de base évoqués plus haut, la diversité des organisations sur les plans juridiques, financiers, organisation et fonctionnement, périmètre d'action, etc.

La construction de telles organisations doit avoir pour finalité la capacité à apporter de manière durable des services de qualité adaptés aux besoins de leurs membres. Cet objectif conduit à rechercher pour ces organisations aussi rapidement que possible la viabilité économique et la capacité de gestion autonome par leurs membres. Ces deux critères doivent sous-tendre en permanence les efforts qui sont consentis pour donner naissance et faire grandir de telles organisations.

Les enseignements de nombreuses actions de coopération agricole orientées vers l'accompagnement de mouvements d'organisation des agriculteurs montrent leur grande capacité à se mobiliser pour assumer leurs responsabilités dès lors qu'ils disposent d'un espace pour s'exprimer et agir, mais aussi le long cheminement

nécessaire à l'évolution des esprits et à l'atteinte d'un niveau de viabilité satisfaisant. Celui-ci sera d'autant mieux et vite atteint que l'organisation saura ne pas tomber dans le piège de l'incantation stérile limitée à l'idéologie, pour se concentrer de manière professionnelle à la fourniture de services concrets et efficaces à ses membres.

Ainsi si la recherche d'un développement significatif des économies agricoles de nombreux pays nécessite la mobilisation de moyens financiers accrus, elle requiert prioritairement une remise en cause des méthodes mises en œuvre jusqu'alors en vue d'une meilleure efficacité des moyens mobilisés.

Cette révision méthodologique devrait se fonder sur une considération fondamentale : le développement agricole ne peut qu'être le fruit d'une dynamique humaine, celle des agriculteurs. Cette assertion induit un ensemble de conséquences touchant à la fois le mode d'action sur le terrain à travers les rapports techniciens/agriculteurs, la conception des projets de coopération dans la définition des objectifs, rapports acteurs/prescripteurs, la durée, la continuité, etc.

Cet effort requiert l'humilité de reconnaître la faiblesse des résultats antérieurs et la modestie de prendre en compte des expériences réussies. C'est à ce prix que pourrait être donnée une substance concrète aux déclarations d'intention à caractère toujours très général.

FERT est une association de coopération internationale créée en 1981 par des responsables d'organisations professionnelles céréalières françaises préoccupés par les problèmes agroalimentaires des pays en développement. FERT conduit dans plus de 10 pays une vingtaine d'actions de terrain dans des secteurs d'activités les plus divers : financement de l'agriculture, organisation des filières, services aux agriculteurs et représentations professionnelles des producteurs. FERT est par ailleurs membre de l'association Sol et Civilisation.

Pour en savoir plus : www.fert.fr

Marchés agricoles : à la recherche de la régulation

par Jean-Christophe DEBAR, consultant et éditeur d'Agri US Analyse

La crise financière a mis la régulation sous les feux des projecteurs. Ce mot est pourtant utilisé depuis longtemps dans les milieux agricoles, mais dans un sens différent. Alors que le besoin de régulation évoqué dans le contexte de l'éclatement de la bulle immobilière renvoie à un ensemble de règles imposable aux opérateurs financiers (transparence des comptes, ratios de solvabilité, etc.), les agriculteurs emploient la même expression pour désigner les mécanismes de stabilisation des prix ou des revenus déjà mis en œuvre dans leur secteur et qu'ils souhaitent renforcer. Mais que justifie, au fond, une intervention spécifique de l'État sur les marchés agricoles ? Les systèmes de stabilisation existants sont-ils efficaces ou ont-ils montré leurs limites ? Si tel est le cas, ne faut-il pas en imaginer de nouveaux ?

On connaît les arguments classiques en faveur d'un soutien à l'économie agricole. L'agriculture produit un bien vital, la nourriture, que les États répugnent à abandonner complètement au libre jeu du marché pour des raisons de sécurité intérieure et d'indépendance stratégique. Elle occupe l'espace, de sorte que les exploitants ont une responsabilité particulière dans la qualité des sols, des eaux et des paysages, ainsi que dans le maintien des équilibres territoriaux.

Mais il existe une raison plus fondamentale, à la fois théorique et pratique, à la légitimité de l'intervention publique en agriculture. Selon certains économistes, les marchés agricoles sont structurellement instables¹. Cela tient à la rigidité de la demande alimentaire, qui entraîne une forte variabilité des cours, amplifiée par l'inélasticité de l'offre agricole à court terme, et à l'impossibilité pour les agriculteurs de prévoir le prix auquel ils vendront leur production : d'où un désajustement chronique de l'offre et de la demande. Ainsi, les fluctuations des cours sont inhérentes au fonctionnement même des marchés agricoles. Or elles sont préjudiciables à la collectivité, car elles incitent les agriculteurs à restreindre leur production, par crainte de ne pas couvrir leurs charges, et accroissent, de ce

fait, les prix payés par les consommateurs. Ceux-ci sont donc les vrais bénéficiaires des mesures de stabilisation prises en faveur des producteurs. Si les agriculteurs ne sont pas protégés, au moins partiellement, contre le risque de marché, les consommateurs, à terme, en pâtiront : un constat qui prend une résonance particulière à la lumière de la crise alimentaire actuelle et de l'insuffisance de la production agricole dans nombre de pays en développement.

Ces arguments méritent d'être rappelés, mais ils ne renseignent en rien sur ce qu'il convient de faire pour « bien » réguler l'agriculture. Si l'on souscrit à l'idée que les décisions des États doivent s'inscrire, autant que possible, dans un cadre coopératif, cette question ne peut pas être laissée à l'entière discrétion des gouvernements, sans tenir compte de leur impact international. Une stabilisation excessive, surprotégeant les agriculteurs contre les risques de marché, favorise en effet la création d'excédents susceptibles de perturber gravement les échanges mondiaux et de déprimer les prix payés aux agriculteurs dans les autres pays. Par ailleurs, comme le montre l'analyse économique, certains instruments de politique agricole génèrent davantage de distorsions de marché, selon leur impact sur les choix de production des agriculteurs et le prix de vente des produits. A titre d'exemple, pour un même niveau d'aide, un paiement découplé de la production et des prix de marché est moins gênant pour les partenaires commerciaux, qu'une protection à l'importation ou une subvention à l'exportation.

Il est donc compréhensible que les organisations internationales aient cherché, depuis le début des années 80, à réduire le soutien à l'agriculture et à le canaliser vers des formes qui, ayant un effet plus neutre sur la production, sont censées moins fausser les échanges. Suivant

¹ Jean-Marc Boussard, Françoise Gérard et Marie-Gabrielle Piketty, « Libéraliser l'agriculture mondiale ? Théories, modèles et réalités », CIRAD, 2005.

ces prescriptions, consolidées par l'accord sur le GATT en 1994, les pays développés ont sensiblement diminué leur aide et réorienté leur mode de soutien aux producteurs agricoles. Les mesures de soutien des prix, assurées par des protections à l'importation avec éventuellement des subventions à l'exportation et des prix garantis, considérées comme la forme d'aide la plus perturbante du commerce international, ont partiellement laissé place à des paiements budgétaires plus ou moins déconnectés de la production et des prix, créant théoriquement moins de distorsions économiques et compatibles avec l'ouverture des frontières.

Ce faisant, la réforme des politiques agricoles a provoqué, en l'espace d'une vingtaine d'années, une mutation radicale du système de régulation. Celui-ci ne vise plus à atténuer les fluctuations des cours en isolant les producteurs des marchés mondiaux et en ajustant l'offre et la demande de produits agricoles par différents outils, notamment le stockage public des excédents. Il a désormais pour objectif de limiter l'impact de la volatilité des cours, acceptée dans son principe, par le biais d'aides directes ou d'autres subventions. Cette évolution satisfait aux canons économiques orthodoxes, mais elle a de graves effets pervers. En transformant la régulation, dont le coût était auparavant supporté à la fois par les consommateurs et les contribuables, en un mécanisme purement budgétaire, elle pénalise les pays en développement, qui manquent de ressources financières et voient par ailleurs diminuer, à cause de la libéralisation, les recettes tirées des taxes à l'importation. Elle met en outre l'agriculture en concurrence avec d'autres intérêts pour le partage des subsides publics, ce qui crée une situation délicate pour les exploitants agricoles, largement minoritaires dans la population active des pays développés. Enfin, elle désavantage les agriculteurs européens par rapport à leurs homologues américains.

L'Union européenne a en effet conservé des dispositifs de soutien des prix du marché (dits « systèmes d'intervention »), mais elle n'a eu de cesse de les affaiblir pour éviter la constitution d'excédents et se conformer aux règles de



l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les États-Unis, en revanche, ont complètement renoncé au stockage public des récoltes et l'ont remplacé par des aides directes (paiements de *marketing loan*) étroitement liées aux prix et à la production. Ces aides assurent un prix minimum aux producteurs de grandes cultures, mais elles ont sur les échanges un effet inverse à celui du système d'intervention communautaire,

car elles découragent les importations et dopent artificiellement la compétitivité des exportations de grains et de produits animaux. Ce n'est pas tout : les producteurs reçoivent également des aides découplées, comparables aux « paiements uniques » versés en Europe, ainsi que des paiements anticycliques, destinés à couvrir les coûts de production en cas de prix bas. Le *Farm Bill* de 2008 a complété la panoplie de subventions en créant un programme, baptisé ACRE, visant à compenser la diminution de chiffre d'affaires que peuvent subir, entre deux

campagnes, les producteurs de céréales, d'oléagineux et de coton, du fait d'une baisse du rendement ou d'un fléchissement des cours. L'État fédéral continue ainsi à supporter, par un ensemble d'aides liées aux prix, une grande part du risque de marché auxquels sont confrontés les agriculteurs. Ces aides, dont le montant peut varier considérablement d'une année à l'autre, n'ont pas d'équivalent en Europe. Elles seraient difficiles à mettre en œuvre au sein du budget communautaire, préfixé strictement chaque année. Elles font de toute façon l'objet d'un refus catégorique, pour des raisons de principe, de la part de la Commission européenne et de la majorité des États membres.

Dans ce contexte, plusieurs pistes de réflexion se dégagent. La première tient à l'abandon nécessaire du « fondamentalisme de marché » dont font preuve les partisans de la mondialisation à tout crin, prônant une libéralisation à marche forcée des échanges internationaux au nom d'une vision doctrinaire du développement ². Or, si le protectionnisme est à proscrire, l'intégration commerciale n'est

² Dani Rodrik, « Nations et mondialisation. Les stratégies nationales de développement dans un monde globalisé », La Découverte, 2008.

qu'un ingrédient, parmi d'autres, de la croissance économique. Les États doivent garder des marges de manœuvre pour élaborer leurs propres stratégies de développement, notamment en matière de sécurité alimentaire. La définition de « produits sensibles » et de « produits spéciaux », dans les négociations agricoles en cours à l'OMC, est un pas positif dans ce sens.

La constitution de stocks stratégiques est parfois avancée comme une solution pour réduire la volatilité des prix agricoles³. Certes, le quasi-abandon des politiques de stockage dans les pays développés a laissé les gouvernements cruellement démunis lors des « émeutes de la faim » en 2007. Mais l'échec des expériences de stocks régulateurs mis en œuvre dans le cadre des accords internationaux par produit, à partir des années 60, est révélateur : il est très difficile pour plusieurs pays, agissant de concert, de lisser durablement les prix mondiaux des matières premières, surtout s'ils n'ont pas le monopole des échanges. Sans doute faut-il séparer, dans les dispositifs de stockage, les fonctions de réserve alimentaire et de stabilisation des prix. Les réserves sont justifiées pour faire face à une pénurie de denrées, donc pour éviter aux consommateurs une envolée des prix. Cependant, en période d'excédents, il paraît illusoire de compter sur elles pour faire remonter les cours à des niveaux qui satisferont simultanément plusieurs pays, aux intérêts disparates. Le stockage joue plus facilement un rôle régulateur lorsque sa gestion dépend d'un seul État – encore que, si les prix de marché se maintiennent au-dessus des prix d'intervention, aucun achat public n'a lieu au titre des dispositifs de soutien des prix, et les réserves ne sont pas réapprovisionnées.

D'autres mécanismes de stabilisation doivent donc être explorés, d'autant que l'abaissement des protections aux frontières résultant de la signature d'accords commerciaux tous azimuts

va rendre de plus en plus problématique, dans l'avenir, le soutien des prix. Des pistes intéressantes consistent à encourager l'épargne de précaution, comme au Canada, ou à proposer aux agriculteurs des assurances sur leur chiffre d'affaires, global ou par culture, comme aux États-Unis. L'expression « assurance revenu » souvent accolée à ces dispositifs est source de malentendu : il ne s'agit ni plus ni moins que d'instruments de gestion des risques, protégeant les producteurs contre une baisse des prix à terme entre les semis et la récolte, cette protection étant d'ailleurs incomplète car croisée avec la variation du rendement de l'exploitation. Ainsi, l'assurance chiffre d'affaires, même si elle est fortement subventionnée, ne permet pas, par construction, d'obtenir un prix supérieur au prix moyen de marché. Elle n'est donc aucunement redondante, en théorie, avec le maintien de filets de sécurité sur les prix, comme le prix d'intervention dans l'Union européenne.

Un enjeu majeur de la réforme de la politique agricole commune, à l'horizon 2013, est sa réorientation éventuelle du *soutien* à la *stabilisation* des revenus. Certains estiment que le soutien des revenus agricoles, via les aides découplées, est non seulement coûteux mais injustifié : les exploitations non compétitives doivent s'adapter ou disparaître. Or ces aides contribuent fortement à stabiliser le revenu des producteurs. Si l'on considère que la puissance publique, au nom de l'intérêt collectif, doit prendre en charge une partie des risques de marché supportés par les agriculteurs, comme c'est le cas pour les aléas climatiques et sanitaires, le transfert d'une partie des paiements directs vers des programmes assurantiels ou autres, à définir, est une option qui mérite d'être étudiée.

3 Conseil économique, social et environnemental, « Les marchés des matières premières : évolution récente des prix et conséquences sur la conjoncture économique et sociale », novembre 2008.

Agri US Analyse

Lancée en 1995, la lettre Agri US Analyse éclaire chaque mois les multiples enjeux de l'agriculture des États-Unis : demande intérieure et marchés internationaux, politique commerciale, soutien public, qualité et environnement, recherche et innovations. Alors que les Américains se sont dotés d'un nouveau Farm Bill qui renforce la protection du revenu des producteurs contre la volatilité des prix et que les agriculteurs entendent tirer parti de la volonté du président Obama de lutter contre le changement climatique, cette publication indépendante se veut un outil de compréhension de la situation agricole outre-Atlantique et de ses conséquences pour l'Europe.

Exemplaire disponible sur demande à agrius.debar@wanadoo.fr

Quelle coopération pour quelle civilisation ? Faut-il changer de paradigme ?

par François-Vadim de Hartingh

François-Vadim de Hartingh, après avoir occupé divers postes de coopération bilatérale et multilatérale en Asie et dans la Communauté des États Indépendants (CEI) est actuellement conseiller à la mission de l'OSCE à Minsk. Il vient de soutenir avec succès une thèse en sciences politiques où il s'interroge sur les évolutions nécessaires de la coopération agricole internationale, notamment dans le domaine de la gestion du vivant et des territoires. Cet article reprend en substance quelques éléments clefs de sa réflexion.

Le texte intégral de sa thèse est téléchargeable sur : <http://pastel.paristech.org/4917/>

« Co-opérer » comporte des risques inhérents. Celui d'abord de ne pas répondre aux problèmes qui se posent aujourd'hui sur les territoires de la planète. Celui ensuite de chercher à provoquer des changements de diverse nature : institutionnel, organisationnel, technologique, sans en avoir mesuré les risques, balisé le chemin. Enfin celui de se heurter à une résistance et une incompréhension des structures et des hommes en place.

Les enjeux globaux du climat, de la biodiversité, de la qualité de l'alimentation soutenue par une agriculture adaptée mais qui garantisse aussi aux agriculteurs des conditions de vie en toute dignité, ont acquis un degré accru d'urgence; dans certains cas il règne une « incertitude lourde » sur le fait de savoir - le cas du réchauffement climatique est emblématique - si les effets de seuils, irréversibles ou non, ont été franchis et/ou si l'accumulation quantitative d'entropie négative a occasionné des changements qualitatifs et de quelle nature.

Dans un tel contexte où les enjeux planétaires se jouent ici et maintenant au sein des territoires de la planète avec les risques encourus décrits brièvement ci-dessus, il nous faut sinon un nouveau paradigme d'action, du moins « des règles d'engagement » en termes de coopération qui vont permettre de traiter les problèmes dans leur complétude avec cependant une approche territorialisée en termes de prise en compte des problématiques sur les terrains spécifiques.

Comprendre avant d'envisager d'agir mais comprendre dans la perspective de l'action

Tout d'abord il nous semble absolument nécessaire de procéder sur chaque territoire où l'on envisage de proposer une coopération, je dirai un « régime de coopération », à un diagnostic partagé en profondeur et interdisciplinaire des problématiques en jeu et de rentrer en communication active avec les acteurs du terrain institutionnels et non institutionnels.

Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter une approche que je qualifierai d'« ouverte » dans ses présupposés, à savoir, dépourvue d'une grille logique de type « matrice logique » qui parasite encore nombre de programmes de coopération à l'international, nonobstant les bonnes intentions, que l'on ne peut mettre en cause, des mandants se fondant sur les valeurs universelles – ce qui a été bon en Europe dans son évolution depuis le XVIII^e siècle doit être bon pour tous et tout de suite – et le dévouement des cadres opérationnels des agences internationales de coopération.

Il est aussi nécessaire de prendre le temps durant la phase de diagnostic d'aborder les problèmes avec non seulement les outils universels classiques d'analyse des différentes disciplines, mais aussi de se donner la capacité d'intégrer les logiques locales, empiriques

d'intervention des acteurs du terrain qui connaissent leur territoire et ont établi des modes d'action ou d'interaction avec ce milieu au fil des ans sinon des siècles.

Nous en venons alors au point crucial, centre de gravité d'une coopération éclairée à notre sens, celui de considérer que le territoire et les problèmes - tels qu'ils sont ressentis par les acteurs et vont être exprimés dans la phase de diagnostic, à condition d'établir des relations de confiance et des modes appropriés de communication - constituent un patrimoine vivant où le tiers acteur intervenant peut jouer un rôle catalytique pour favoriser des évolutions, une fois qu'il y aura eu accord sur la problématique centrale en jeu et discussion sur un objectif ou un dessein commun par rapport auquel les différents « constituants » du territoire puissent s'engager.

« Au début était le verbe », est-il écrit dans la Bible et ce verbe, que ce soit celui que l'on saura écouter et entendre puis celui que l'on saura poser dans un « commun accord », va déterminer le cadre et le sens de l'action ainsi que sa légitimité.

Combien voit-on de projets de coopération, parfois en proportion inverse des budgets alloués par les « centrales » où une véritable relation partenariale est absente ? Or sans avoir établi de relation et de compréhension profonde des réalités et de degré suffisant de confiance entre les acteurs, comment le « tiers-acteur intervenant ou souhaitant intervenir » dans un territoire défini, inclus dans un pays avec ses traditions, son modèle économique et social, ses institutions pourrait-il être en position de susciter l'émergence d'une vision commune et de propositions de résolution des problèmes ?

Une coopération comme un processus plutôt qu'un projet limité : un nouveau paradigme ?

L'autre aspect fondamental au-delà du diagnostic et d'une relation authentique à établir avec les acteurs du terrain est celui de la conception des formes et des modes de coopération.

En effet, souvent encore dans les programmes des organisations et agences de coopération internationale, on décrit et définit la coopération par « projets ». Si le terme de projet est un terme superbe de par son orientation sémantique vers un avenir et une

intentionnalité, dans la pratique des organisations, il véhicule plus souvent un cortège de contraintes budgétaires et comptables encadrées par des dates calendaires inamovibles et des « indicateurs » de résultats le plus souvent quantitatifs qui permettent mal en réalité de mesurer l'impact des actions entreprises, l'évolution des structures, des interactions, des problématiques, des mentalités. De plus le projet qui dans sa définition dans les cours de *project management* internationaux - « un projet a un début et une fin » - occulte ou minore souvent ce qui préexiste au projet et ne permet pas d'appréhender les modifications en termes de capacités de gestion des ressources du territoire, ni le positionnement des acteurs concernés à cet égard.

Or il est essentiel de savoir si l'activité déployée et encouragée par le tiers-acteur « intervenant » a suscité ou non une évolution favorable de ces capacités de gestion au niveau territorial.

Il nous semble plus approprié à cet égard, de changer de paradigme en terme de modes et de formes de coopération et de la concevoir comme un processus (qui pourra certes comporter des étapes ou des projets) catalysant l'évolution nécessaire des modes de gestion locale des ressources et des institutions, y compris dans les rapports à ce que l'on appelle la société civile.

Certes ce changement de conception n'est pas imperméable à la critique : certains diront que ce terme permet de rester flou, sinon quant aux objectifs, du moins quant aux résultats à atteindre dans un temps défini ainsi qu'en ce qui concerne les critères de mesure d'impact.

Nous dirons que la conception de la coopération comme un processus, et comme un processus qui permet et nourrit des processus territorialisés, n'exclut pas l'intégration d'activités sous forme de projets – sous une forme très concrète, ce qu'un certain nombre de bailleurs de fonds peuvent exiger à l'heure actuelle – et que des mesures d'impact peuvent aussi être envisagées à l'intérieur d'un programme conçu comme un processus.

Il est important de comprendre que c'est notre conception de la coopération qui induit les transformations sur les territoires et l'accroissement ou non des capacités à gérer les ressources limitées ou à les développer. Une philosophie d'approche par processus interactif augmentant ces capacités et celles des générations à venir diffère fondamentalement

d'une approche essentiellement technologique dans ses apports ou technocratique dans ses modes d'appréhension du réel et de la définition de programmes d'action.

A ce titre, une référence croisée à la gouvernance, terme combien utilisé dans de nombreux domaines d'action – du politique à l'économique – du privé au public – du mondial au local – que certains ont critiqué pour le flou qu'il entretient – n'est pas inutile.

Tout d'abord rappelons le mot de Lao Tseu dans le Tao Teu King que « c'est le vide médian qui permet à la roue de tourner autour de l'essieu ». Nous souhaitons ici éclairer le débat en disant que ce que certains appellent le flou est à notre sens une « marge de manœuvre », une « part de liberté pour l'action », une « capacité renouvelée d'adhérence au réel non entachée de dogmatisme » – si l'on exclut le concept peu porteur de bonne gouvernance. La gouvernance est un processus – un de plus – continu, qui permet d'intégrer disciplines et acteurs sur le chemin critique de la prise de décision pour les politiques publiques, organisationnelles, mondiales ou locales.

La gouvernance n'est pas un bien en soi, encore moins un dogme, c'est une philosophie fédératrice pour mener la décision et l'action en commun. Philosophie ou état d'esprit d'autant plus précieux que les questions complexes des sociétés et du vivant sont aussi caractérisées par la multiplicité des partenaires, la revendication des ONGs et autres représentants des sociétés civiles du Sud et du Nord à la participation à la décision publique et la question permanente de la légitimité des décisions prises. En est témoin la remise en cause des organisations onusiennes depuis les années 80 et les crises successives – conflits armés réglés ou non, crises monétaires des années 90, crise financière à impact social majeur, contradictions entre les intentions sur les questions du climat et de l'écologie par rapport aux décisions de l'OMC.

Mais la gouvernance comme processus continu et la coopération internationale ancrée concrètement dans les territoires, si l'on arrive à la concevoir comme un processus de catalyse des transformations des capacités locales, régionales, mondiales de gestion des ressources limitées ont un autre avantage ou dirai-je répondent de manière optimale à un autre impératif majeur : celui de préparer et de baliser le chemin critique préalable à tout changement qu'il soit institutionnel, organisationnel ou autre encore.

Le chemin critique vers l'approche du changement dans le territoire

Notre expérience de plus de vingt ans de coopération internationale dans différents pays de la planète au sein de diverses organisations nous amène en effet à constater un déficit fréquent et pénalisant de préparation adéquate au changement, proposé par l'action de coopération.

L'école de Palo Alto dans les années 60 a mis en évidence une typologie des changements et défini le changement de type 2 comme un changement de paradigme interactionnel, le changement réel où les règles d'interactions entre les constituants d'un système donné vont être modifiées et dans certains cas les structures (institutionnelles ou autres) aussi.

Or toute ambition ou velléité de changement est a priori perçue par les structures, organisations et personnes humaines en place comme une menace à la stabilité, l'ordre et aux pouvoirs existants. C'est dire qu'un authentique programme de coopération visant à un impact réel sur le territoire, donc à opérer des changements, va devoir dès l'amont prendre en compte cette caractéristique fondamentale des sociétés humaines.

C'est possible en établissant des relations et des modes de communication réels et satisfaisants pour tous lors de la phase de diagnostic des problématiques du territoire décrite ci-dessus. Ensuite en se dotant d'une procédure souple qui permette l'engagement des acteurs du terrain, en respectant les formes juridiques individuelles et collectives, mais en proposant de dégager un dessein commun au-delà de ces catégories, dessein centré autour d'une vision commune qui aura pu émerger de la phase de diagnostic menée par un tiers-acteur.

Un tel processus a été décrit par le professeur Ollagnon ¹ dans l'approche patrimoniale et les audits patrimoniaux, mais on retrouve aussi dans l'approche éco-systémique ² un certain nombre

1 OLLAGNON H., (1987) : Une nécessaire rencontre des approches théoriques et pragmatiques de la gestion de la nature : l'audit patrimonial de type système – acteurs, Cahiers du GERMES, No12

2 Une approche systémique qui analyse les problèmes dans leur dynamique sur un territoire donné au travers des interactions de l'homme avec son environnement et propose des modes d'action de leur résolution dans un tel cadre dynamique et interactif. Cette approche est développée par plusieurs agences internationales dont le Centre de recherche et de développement international du Canada notamment pour les approches éco-systémiques sur la santé.

de ces caractéristiques en termes de vision inclusive des problématiques, approche multidisciplinaire, participative et fédératrice des compétences et des acteurs.

L'approche du changement sera rendue possible, favorable, par le processus communicationnel avec l'ensemble des acteurs du territoire - institutionnels et non institutionnels -, et sera bien sûr substantialisée si cette communication aura permis de faire émerger un accord pour un dessein commun sur le territoire.

Patrimoine de tous, le territoire lieu de vie des générations présentes et futures n'est pas une donnée objective, pérenne mais une identité vivante, intégrée par chacun à sa manière.

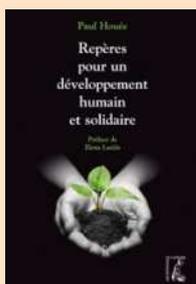
L'explicitation de ce vécu, des motivations de l'action de chacun, des attentes en termes de résolution des problèmes va être critique pour permettre l'émergence d'une vision commune et d'ensemble des problématiques du territoire et au sein de celles-ci d'une problématique centrale.

Cependant, l'orientation vers l'action qui caractérise toute approche de coopération nécessite un moteur fédérateur, un axe central.

Le critère commun d'appréhension des conditions de vie dans un milieu donné peut être la qualité de ce milieu au travers de ces diverses composantes et la qualité de vie résultante dans ce milieu. La notion de qualité, outre sa pertinence en termes d'appréciation dynamique de l'évolution du milieu et des ressources en son sein peut aussi permettre de fédérer les acteurs du territoire et leur engagement comme partenaires d'un programme de coopération. En outre la notion de qualité permet une évaluation de l'évolution des conditions de vie et à ce titre, elle donne légitimité au programme mais aussi à l'évaluation en termes d'impact. Il va de soi qu'une telle évaluation devra aussi inclure les appréciations des acteurs du territoire.

Nous sommes donc amenés à nuancer le terme de changement en ce sens que le changement de paradigme interactionnel dans le système en place sur le territoire, s'il est accompli avec succès, induira « une évolution des conditions de vie », mais aussi un renforcement positif de l'identité patrimoniale y compris dans la capacité des acteurs du territoire à agir entre eux.

Parution Repères pour un développement humain durable et solidaire



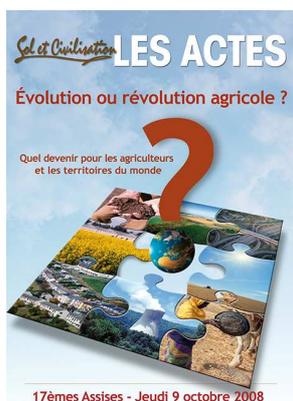
Paul HOUEE, sociologue au CNRS puis à l'INRA, est spécialiste du développement rural. Il a participé à la rédaction du Cahier n°1 de Sol et Civilisation et vient de publier *Repères pour un développement humain et solidaire*, aux Éditions de l'Atelier.

L'humanité est confrontée à une mutation historique de grande ampleur. Le type de développement généré par l'Occident dans les années 1950 apparaît gravement malade, sans que se dessine nettement un nouvel horizon. Est-il durable et généralisable à l'ensemble de la planète ? Peut-il encore être humanisé ? À quel prix ? Sinon, par quoi et comment le remplacer ? La

complexité des changements en cours et leurs conséquences nécessitent une mobilisation citoyenne et une compréhension des événements. Sociologue et spécialiste des questions de développement, Paul Houée articule sa réflexion autour de trois idées force : faire prendre conscience de l'ampleur des défis qui se présentent et de l'urgence de réponses globales ; refonder un développement des peuples sur des bases solides puisées dans le dialogue entre les grandes civilisations et les religions pour penser l'avenir ; enfin, dessiner quelques orientations de réflexion et d'action pour bâtir un développement humain et solidaire, participatif et durable. Cet ouvrage, documenté et très accessible, propose des repères pour repenser le développement et des pistes pour changer la société en conciliant deux dimensions : agir local en pensant global, agir global en pensant local.

Pour commander : www.editionsatelier.com

Nos récentes publications



Évolution ou révolution agricole ? Quel devenir pour les agriculteurs et les territoires du monde ?

Actes des 17es Assises

Ouverture par Michel LEDRU, président de Sol et Civilisation

Introduction par Bernard BACHELIER, directeur de la Fondation FARM
Quels enjeux pour l'agriculture et les territoires du monde ?

Des agriculteurs dans la mondialisation

Bernard GUIDEZ, président du réseau FARRE, agriculteur dans le Tarn

Martial MARGUET, président de l'Institut de l'élevage, exploitant laitier dans la région du Comté

Hassan BENAOUA, agronome-chercheur à l'INRA de Settat, Maroc

Table-ronde : *Agriculture et territoire, un destin commun ?*

Sidi Mohamed GAOUZI, président d'une coopérative agricole marocaine

Luc GUYAU, président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

Philippe MEURS, président des Jeunes Agriculteurs de 2006 à 2008

Gérard PELTRE, président de Ruralité Environnement Développement et du Mouvement Européen de la Ruralité

Jérôme VIGNON, président des Semaines Sociales de France

Conclusions de :

Dominique BRINBAUM, Conseillère spéciale auprès du ministre de l'Agriculture et de la Pêche chargée de la stratégie et de la prospective

Laurent PELLERIN, président d'AgriCord



Revenir au territoire, un enjeu pour le développement

Cahier n°2 de Sol et Civilisation

Face à la mondialisation économique et aux enjeux du développement durable, le territoire est redevenu à la mode et apparaît de plus en plus comme un cadre reconnu pour penser et agir. Néanmoins, la notion de développement territorial, qui lui est alors associée, demeure aujourd'hui ambiguë et se confond encore trop souvent avec celle du développement local.

Pourtant, malgré un déficit d'écrits et de conceptualisation, les 40 ans d'actions en faveur des territoires ont permis la décantation des idées et des expériences. Ils peuvent ainsi nous aider à préciser en quoi le développement territorial n'est pas simplement le contre-pied d'un développement centralisé ou sectoriel.

Ce cahier conduit ainsi à mettre en perspective cette longue histoire, d'en tirer quelques fondamentaux et de montrer effectivement l'intérêt d'une approche territorialisée du développement dans un monde de plus en plus complexe.

Coût : 15 euros. Pour commander, merci de vous adresser à Sol et Civilisation.

Dans vos agendas :

Assises 2009 de Sol et Civilisation

jeudi 15 octobre 2009 à Paris

Sol et Civilisation

5, rue Joseph et Marie Hackin - 75116 PARIS

Tél. 33 (0)1 44 31 16 61

Fax 33 (0)1 44 31 16 74

E-mail : soletcivilisation@soletcivilisation.fr

Directeur de publication : Michel LEDRU

Rédacteur en chef : Guillaume DHERISSARD

Chargé de missions : Truong-Giang PHAM

Lecture et maquette : Corinne EYMOND

La lettre de Sol et Civilisation est tirée à 4 000 exemplaires.
Imprimerie L'ARTÉSIENNE - 62802 LIÉVIN